

confiance ici à Luxembourg et avec lequel l'administration civile pourra facilement s'entendre». <sup>1)</sup> Mais le gouvernement ne tardera pas à être déçu. Un rapport du 10 mai dépeint Adames comme « un des plus ardents fauteurs de l'agitation » ; sa nomination serait considérée comme la confirmation de l'espoir du retour de Mgr Laurent, « événement à éviter à tout prix. » Il propose au roi d'obtenir la nomination soit du curé Schleich d'Ettelbrück soit du professeur Engling, « homme calme et instruit qui se tient en dehors de l'agitation et n'a cependant jamais été un adversaire de l'Evêque. » <sup>2)</sup> Le roi cependant ne met pas d'obstacle à la nomination d'Adames comme provicaire et n'exige pas non plus que le chef provisoire du clergé prête le serment concordataire.

La nomination d'Adames <sup>3)</sup> déçoit le conseil de gouvernement qui en attend une recrudescence de l'agitation. Il reprend l'ancienne accusation déjà lancée avant les événements du 16 mars contre l'opposition conjuguée catholique et prolétarienne, contre la collusion du « parti exalté » avec « les ouvriers communistes ». Des proclamations, des libelles, des chansons « qui attestent la coalition, son but et les tendances anarchiques des ouvriers » sont distribués. <sup>4)</sup> La même coalition se proposerait de faire élire au suffrage universel le vicaire exilé comme député luxembourgeois au Parlement de Francfort. <sup>5)</sup> Une nouvelle alarmante court la ville vers la mi-mai. Laurent aurait obtenu l'autorisation d'officier à la procession de l'Octave pour le 28 du mois. Immédiatement le conseil conjure le roi de s'opposer à la réalisation de ce projet. « Nous ne pouvons à aucune condition admettre le retour même momentané de Mgr Laurent dans le pays et nous ne pouvons accepter la responsabilité des conséquences d'un tel événement » <sup>6)</sup> Un incident plus grave éclate à propos d'un article publié dans le *Lux. Wort*, le 1<sup>er</sup> juin, qui accuse ouvertement le conseil gouvernemental d'avoir obtenu le départ de Laurent par de fausses dénonciations. Le conseil se décide à agir et invite le procureur d'Etat à appliquer la loi. Des poursuites sont engagées contre l'abbé Michelis, auteur de l'article incriminé.

Une démonstration puissante en faveur de Laurent, pendant ces mois de mai et de juin, est le mouvement protestataire et pétitionnaire, le plus vaste de cette année ardente. Adames en annonce lui-même la mise en circulation, du haut de la chaire, le 4 mai. Pendant deux mois des milliers de signatures sont recueillies dans toutes les pa-

---

<sup>1)</sup> Le cons. de gouv. à Wurth-Paquet, 1<sup>er</sup> mai 48. AGL. Rég. 1842-56. N°-113

<sup>2)</sup> Le cons. de gouv. au roi, 10 mai 48. *ibid.*

<sup>3)</sup> reconnue par arrêté r. gr.-d. du 28 août 1848.

<sup>4)</sup> Le cons. de gouv. au roi, 10 mai 1848. AGL. *ibid.*

<sup>5)</sup> *ibid.*

<sup>6)</sup> Le cons. de gouv. à Wurth-Paquet, 18 mai. *ibid.*